
Mauritius Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025

Résumé exécutif

En 2024, Maurice comptait 3 senneurs, 1 navire ravitailleur et 16 palangriers industriels opérant dans la pêche au thon. Les trois senneurs sont de grands navires congélateurs mesurant respectivement 71,28 mètres, 71,95 mètres et 82,06 mètres de longueur hors tout. Les palangriers sont tous des bateaux industriels de plus de 24 mètres de longueur.

Tous les palangriers ont opéré à l'intérieur et à l'extérieur de la ZEE de Maurice, effectuant au total 49 sorties de pêche qui ont duré 3 513 jours. Au total, 10 994 070 hameçons ont été déployés. La majorité des captures était constituée de thons obèses (39,8 %), suivis des thons albacores (35,3 %) et des thons blancs (10,1 %). Le total des captures s'est élevé à 6 450,94 tonnes, avec une capture par unité d'effort de 0,6 kg/hameçon. La plupart des principales captures, notamment l'albacore, le thon blanc, le thon obèse et l'espadon, ont été transbordées en mer, le reste des captures ayant été déchargé à Port-Louis pour être distribué sur le marché local.

Les senneurs mauriciens ont opéré entre les latitudes 17° N et 21° S et les longitudes 40° et 69° E. Les captures totales des trois senneurs se sont élevées à 27 172,7 tonnes, soit seulement 1,2 % des captures totales (toutes espèces confondues) réalisées par l'ensemble des États membres dans la zone de compétence de la CTOI. Les captures à la senne coulissante comprenaient 27,6 % d'albacore, 62,5 % de listao et 8,4 % de thon obèse pour 725 lancers positifs sur un total de 845 lancers.

Le nombre total de poissons échantillonnés en 2024 s'est élevé à 23 279 (7 459 provenant des palangriers et 15 820 provenant des senneurs). Dans le cadre de la pêche artisanale, 307 poissons ont été échantillonnés pour déterminer la fréquence des tailles.